



Bienvenue au webinaire éco #3

« Emploi : quels outils, ressources,
aides mobilisables
pour accompagner la reprise d'activité ? »

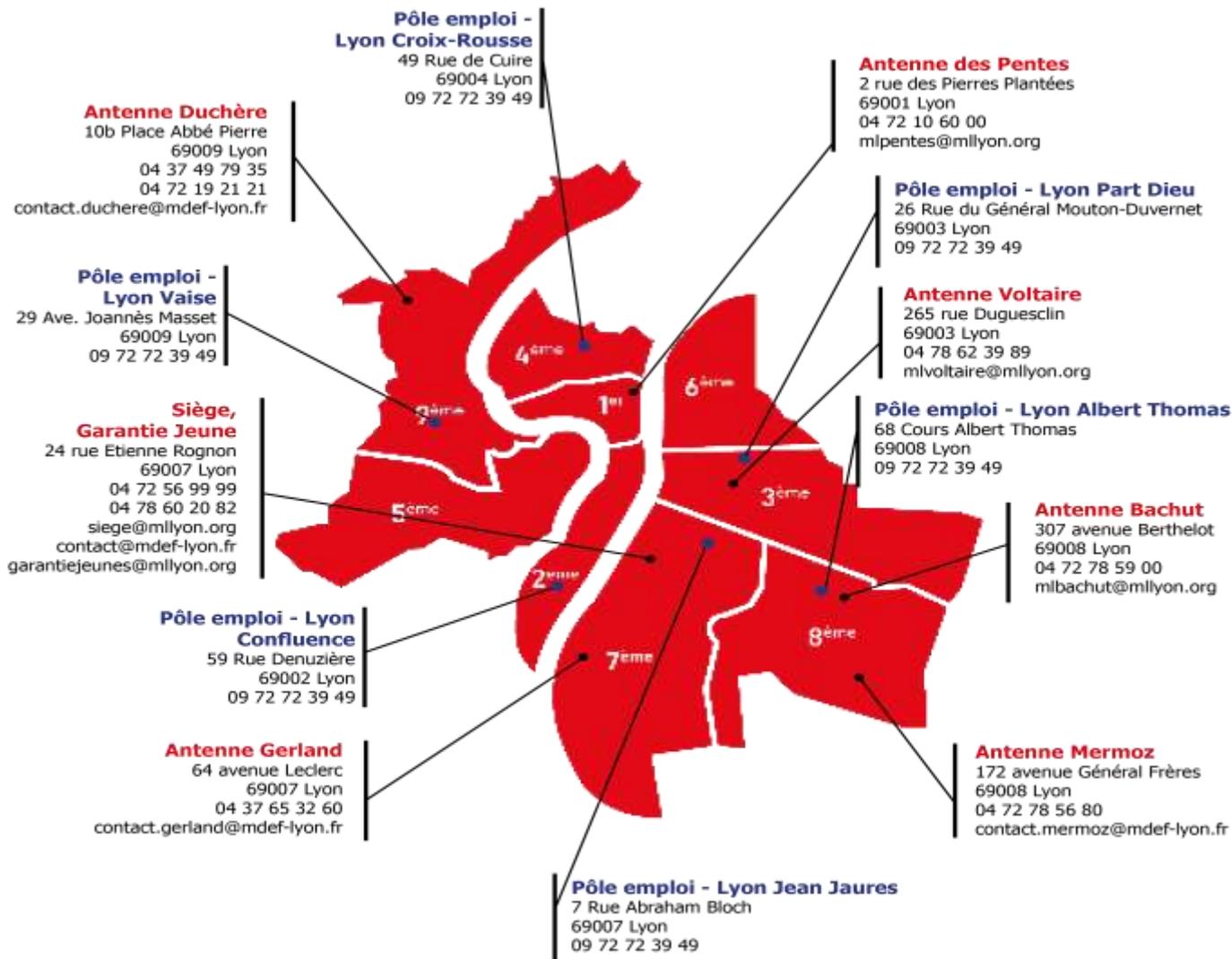
Introduction

Camille AUGÉY, Adjointe au Maire de Lyon, Déléguée à l'Emploi et à l'Economie Durable

Nathalie PEQUIGNOT, Directrice Territoriale Pôle Emploi

Vincent BELEY, Directeur de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE), de la Mission Locale de Lyon et de l'Association Lyonnaise pour l'Insertion Economique et Sociale (ALLIES)

**Cartographie
des lieux de
proximité**



Quelques exemples

- Accompagnement lors de la commercialisation du quartier Grolée-Carnot:
 - HARD ROCK CAFE, UNIQLO, DC MARTENS
- Coordination de l'installation du Centre de Shopping Confluence (2012) et des extensions de la Part-Dieu (2010 et actuellement) et organisation de Jobdatings
- Organisation de recrutements à la demande des enseignes
- Maxi BAZAR , EXKI, Decitre, ZARA (groupe INDITEX), les Franprix, les INTERMARCHES

Une offre de service à la carte, à la demande des Entreprises en collaboration avec tous les partenaires du Service Public de l'Emploi (SPE)

Les aides et mesures pour l'emploi



Les aides et mesures pour accompagner **vos recrutements**



Les différentes aides au recrutement

- **Le CIE jeune**
- **Le PEC jeune**
- **L'Emploi franc et l'emploi franc +**
- **L'Aide exceptionnelle à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans**
- **L'Aide exceptionnelle pour les employeurs d'alternants**

Il n'existe pas de cumul possible entre ces différentes aides

Le CIE jeunes

- **Public** : jeune éloigné du marché de l'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, âgé de moins de 26 ans, ou jeune reconnu travailleur handicapé jusqu'à 30 ans inclus.
- **Employeurs éligibles** : employeurs du secteur marchand (entreprises, associations), cotisant à l'assurance chômage, qui s'engagent à accompagner le bénéficiaire pendant le contrat.
- **Type de contrat** : **CDD de 6 mois minimum ou CDI**, avec un minimum de 20h hebdo.
- **Une aide financière versée par l'ASP** :
 - Aide initiale de 6 à 9 mois, avec possibilité de renouvellement dans la limite de 18 mois.
 - **Taux d'aide fixé à 47% du SMIC brut horaire**, versée **mensuellement**, dans la limite de 35h (calcul : nombre d'heures travaillées x SMIC brut horaire x 47%).
 - Soit 723 € / mois ou 8682 € pour un CDD de 1 an sur une base de 35h.
- **Comment?** La demande est à effectuer auprès d'un prescripteur (Pôle emploi, mission locale, Cap emploi) préalablement au recrutement.
- **Obligations de l'employeur** : désigner un tuteur et mettre en place des actions d'accompagnement pendant la durée du contrat.

Le PEC Jeunes

- **Public** : jeune éloigné du marché de l'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, âgé de moins de 26 ans, ou jeune reconnu travailleur handicapé jusqu'à 30 ans inclus.
- **Employeurs éligibles** : Employeurs du secteur non marchand, associations , collectivités territoriales, personnes morales de droit public, structures insertion IAE
- **Type de contrat** : **CDD de 6 mois minimum ou CDI**, avec un minimum de 20h hebdo.
- **Une aide financière versée par l'ASP** :
 - Aide initiale de 6 à 9 mois, avec possibilité de renouvellement dans la limite de 18 mois (24 mois pour les bénéficiaires du RSA)
 - **Taux d'aide fixé à 65 % du SMIC brut horaire**, versée **mensuellement**, dans la limite de 30 h (calcul : nombre d'heures travaillées x SMIC brut horaire x 65%).
 - **Taux d'aide fixé à 80 % du SMIC Brut** si le candidat est domicilié en Quartier Politique de la ville.
- **Comment?** La demande est à effectuer auprès d'un prescripteur (Pôle emploi, mission locale, Cap emploi) préalablement au recrutement.
- **Obligations de l'employeur** : désigner un tuteur et mettre en place des actions d'accompagnement pendant la durée du contrat.

L'emploi franc

- **Public** : tout demandeur d'emploi résidant en QPV (quartier politique de la ville) inscrit à Pôle emploi ou jeune suivi par une mission locale si non inscrit comme demandeur d'emploi.
- **Entreprises éligibles** : entreprises et associations à l'exception des employeurs publics et des particuliers employeurs.
- **Type de contrat** : **CDD de 6 mois minimum à CDI**, pour une embauche avant le 31/12/2021
- **Une aide financière** versée par Pôle emploi :
 - de **15 000 € sur 3 ans pour une embauche en CDI (5 000 € par an)**
 - de **5 000 € sur 2 ans pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois (2 500 € par an)**Montant de l'aide versé **semestriellement** et calculé en fonction du temps de travail et de la durée du contrat.
- **La demande doit être déposée** par l'employeur auprès de Pôle emploi **dans un délai de 3 mois** suivant la date de signature du contrat de travail.
- ✓ Le versement peut se poursuivre au-delà du CDD si un contrat CDI lui succède dans la limite de 3 ans, ou si renouvellement du CDD initial dans limite de 2 ans.

Quelle est la procédure à suivre?

1

Vérifiez que la personne que vous souhaitez embaucher réside bien en QPV.

Renseignez son adresse sur :

<https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-qp-polville>

Si l'adresse est bien éligible, remplissez le formulaire de demande d'aide, disponible sur **travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs**

2

La personne doit fournir son attestation d'éligibilité de moins de 2 mois + 1 justificatif de domicile

3

Envoyez le formulaire à Pôle emploi au plus tard 3 mois après la signature du contrat de travail (PES / TSA 43836 / 92891 Nanterre cedex 9).

Pour être accompagné dans vos démarches ou vos recherches de candidats, vous pouvez appeler le service employeurs de Pôle emploi au 3995 ou contacter une mission locale.



L'emploi franc +

- C'est un **abondement** de l'aide emploi franc pour l'embauche d'un **jeune de moins de 26 ans résidant en QPV** (quartier politique de la ville), inscrit à Pôle emploi ou suivi par une mission locale.
- **Une aide financière** versée par Pôle emploi :
 - de 7 000 € la 1^{ère} année puis de 5 000 € les 2 années suivantes pour une embauche en CDI.
 - de 5 500 € la 1^{ère} année puis de 2 500 € l'année suivante, pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois.
- **Dispositif en vigueur pour une embauche avant le 31/05/2021.**

L'aide exceptionnelle à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans

- **Public** : jeunes de moins de 26 ans.

Le candidat ne doit pas avoir appartenu à l'effectif de l'entreprise avant le 1^{er} août 2020.

- **Employeurs éligibles** : toute entreprise et association à l'exception des établissements publics, des sociétés d'économie mixte et des particuliers employeurs.
- **Type de contrat** : CDI ou CDD d'au moins 3 mois.
- **Une aide financière versée par l'ASP** :
 - Aide d'un montant maximal de **4 000 €** pour un même salarié.
 - Elle est versée **à la fin de chaque trimestre** : 1 000 € maximum par trimestre dans la limite d'un an.
 - Montant proratisé en fonction de la quotité de travail du salarié.
- **Comment ?** Les demandes sont à déposer auprès de l'ASP (plateforme de service SILAé), au plus tard 4 mois après le démarrage du contrat.
- **Période de validité** : embauches réalisées entre le 1^{er} août 2020 et le 31 Mai 2021.



L'aide exceptionnelle pour les employeurs d'alternants

- **Public** : recrutement d'un alternant de moins de 30 ans et préparant un diplôme ou un titre jusqu'au master (bac +5 , niveau 7 du RNCP)
- **Employeurs éligibles** :
 - Les entreprises et associations de moins de 250 salariés sans condition
 - Les entreprises de 250 salariés et plus sous condition notamment d'atteindre le seuil de contrat d'apprentissage ou contrat pro dans leurs effectif en 2021 selon décret.
- **Type de contrat** : contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, conclus jusqu'à la fin de l'année 2021).
- **Une aide financière versée mensuellement par l'ASP pendant la 1^{ère} année du contrat** :
 - 5 000 € maximum pour un alternant de moins de 18 ans
 - 8 000 € maximum pour un alternant de 18 ans et plus
- **Comment?** Aucune demande n'est à faire. L'employeur doit simplement transmettre le contrat à son OPCO, qui fera suivre à l'ASP via la DGEFP.
- Pour l'embauche en contrat de professionnalisation d'un jeune de 26 à moins de 30 ans, l'aide exceptionnelle pour les employeurs d'alternants est cumulable avec l'**Aide Forfaitaire Employeur** versée par Pôle emploi (2 000 € versé en 2 fois, au 3^{ème} et 9^{ème} mois du contrat), qui concerne uniquement les contrats de professionnalisation.





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



#1jeune1solution

Retrouvez toutes les informations sur
les aides à l'embauche des jeunes sur le
site internet 1jeune1solution

Je postule à un job

Je participe à un événement

Je consulte les mesures ▾

Les entreprises s'engagent

Je recrute !

Employeurs, découvrez toutes les
mesures du plan 1 jeune 1 solution
pour vous aider
à recruter plus facilement



Recruter autrement avec la Méthode IOD

La méthode IOD (Intervention entre les Offres et les Demandes) consiste à mettre en lien des personnes motivées, en recherche d'un emploi durable et ouvertes à différents métiers, avec un réseau d'entreprises partenaires.

Comment ça marche?

- **Un.e interlocuteur/interlocutrice unique**
- Une **analyse approfondie** de vos besoins afin d'assurer une **meilleure intégration** de vos nouveaux et nouvelles salarié.e.s
- Une **présélection de candidat.e.s** et une mise en relation **sans CV et sans lettre de motivation**
- Un **suivi post-embauche** adapté à votre rythme visant la **fidélisation** du.de la salarié.e

Vous souhaitez plus de renseignements?

Contactez-moi: Flora Heriaud 07 49 21 00 99 – f.heriaud@mlyon.org



Mission Locale Lyon



ALLIÉS



**Nous vous remercions
pour votre attention**



Mission Locale Lyon



ALLIÉS



Echanges avec les participants